

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **8 septembre 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard

Gilles Robillard

Odette Hébert

Michel Lavigne

Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Madame Chantal Crête, conseillère a motivé son absence

Environ 24 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié;

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2017.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2017 tel que présenté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2017.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2017 tel que présenté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

195-09-2017

196-09-2017

197-09-2017

mules Municipales - No 4614

Ē



Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

1.4

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 490-2017 pour la construction d'un Hôtel-de-Ville et d'une salle multifonctionnelle.

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 490-2017.

Je soussigné, Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Simon certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **2361**;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 247;

Que le nombre de demandes faites est de 277;

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Simon le 26 août 2017.

Jocelyn Koltruson

Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier.

1.5

Décision du conseil pour le règlement d'emprunt numéro 490-2017 pour la construction d'un Hôtel-de-Ville et d'une salle multifonctionnelle.

Résolution d'abandon du règlement numéro 490-2017 pour la construction d'un Hôtel-de-Ville et d'une salle multifonctionnelle.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à sa séance du 4 août 2017, le règlement numéro 490-2017 pour la construction d'un Hôtel-de-Ville et d'une salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 26 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 247;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil retire le règlement 490-2017 pour la construction d'un Hôtel-de-Ville et d'une salle multifonctionnelle et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire;

QU'un avis public soit affiché à cet effet;

QUE monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est mandaté à présenter d'autres scénarios envisageables pour un Hôtel-de-Ville.



199-09-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie MAMOT

1.6

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'un avis public indiquant la période de fermeture soit affiché dans les endroits prévus ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Employés municipaux

1.7

Demande du président du Club Auto Sport Défi Inc. (CASDI).

CONSIDÉRANT la résolution 115-04-2017 autorisant l'émission d'un permis au coût de 200 \$ pour le Rallye Défi 2017;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement du coût du permis reçue du président du Club Auto Sport Défi Inc. invoquant le fait qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement de 200 \$ au Club Auto Sport Défi Inc.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Club Auto Sport Défi Inc.

Monsieur Éric Bordeleau, Directeur du service d'urbanisme

200-09-2017

Formules Municipales - No 4614-



201-09-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 23 juillet au 26 août 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'août totalisant la somme de 560 155,19 \$ portant les numéros de chèques 14398 à 14494 soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de 91 282,30 \$ soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de 651 437,49 \$;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 23 juillet au 26 août 2017, soit adoptée pour un montant total de 130 970,02 \$;

QUE les salaires des élus du mois d'août 2017 soient adoptés pour un montant de 7 663,21 \$.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Aucune correspondance pour le mois d'août.

.....

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

3.

Aucun dossier à l'ordre du jour.



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

4. **COMMUNICATIONS**

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Résolution concernant l'utilisation du bateau patrouille.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et le bien-être de nos citoyens, plaisanciers et touristes qui se trouvent sur notre territoire sont importants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avise tous les citoyens, plaisanciers et touristes qui profitent des activités nautiques sur le lac Simon des mesures de bonnes conduites, notamment par la distribution d'une brochure sur le code d'éthique en matière de navigation;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de notre mandat, nous les conseillères Crête et Hébert, suggérons que le bateau patrouille de la municipalité soit utilisé pour assurer plus de sécurité sur le lac Simon, faire plus de sensibilisation et faire respecter les règlements nautiques (municipaux, fédéraux);

CONSIDÉRANT QU'il serait aussi bien de former des pompiers, des cadets de la police ou des constables spéciaux afin qu'ils puissent avoir tous les compétences nécessaires et pouvoirs lors de leurs interventions auprès des plaisanciers;

CONSIDÉRANT QUE chaque année ces suggestions ont été écartées par les autres membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette année nous avons appris qu'il y a eu une présence de notre bateau de patrouille avec à son bord des pompiers sur le lac Simon les dates suivantes : 25 juin, 16 et 22 juillet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont exprimé leur satisfaction face aux interventions de cette patrouille, notamment en redirigeant certains bateaux de Wake dans les zones identifiées pour la pratique de cette activité;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'a cependant été adoptée afin de permettre aux pompiers d'agir de la sorte;

CONSIDÉRANT QU'il nous semble important que cette présence soit répétée et améliorée dans les prochaines années, car elle améliore la sécurité et le bienêtre de nos citoyens, plaisanciers, et touristes et que la navigation sur le lac Simon s'en trouve certainement améliorée.

Il est proposé par Odette Hébert;

QUE la municipalité paie la formation d'un minimum de 2 cadets, pompiers ou autres employés de la municipalité afin qu'ils puissent assurer une surveillance adéquate sur le lac;

ET QUE la municipalité fasse les démarches nécessaires pour que ces derniers aient la formation nécessaire pour faire appliquer la réglementation nautique en vigueur et émettre des contraventions au besoin.



No de résolution ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le conseiller Michel Lavigne fait une contreproposition.

CONTRE PROPOSITION CONCERNANT L'UTILISATION DU BATEAU PATROUILLE.

CONSIDÉRANT la résolution présentée par madame la conseillère Odette Hébert;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude n'a été effectuée et qu'il est prématuré de prendre une décision sur cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devrait obtenir de l'information sur les pratiques effectuées sur les plans d'eau par d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit connaître les pouvoirs qui lui sont délégués ainsi que les jurisprudences afférentes;

CONSIDÉRANT QU'aucune analyse de coûts n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'est pas prononcée sur la constitution d'un service de police nautique;

CONSIDÉRANT QUE la problématique doit clairement être adressée;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution touche les lacs Simon, Barrière et Viceroy;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel et Ripon devraient être impliquées dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente sur le partage des coûts devrait être envisagée;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil mandate monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier, en collaboration avec les municipalités de Duhamel et Ripon, à procéder à l'étude et à la faisabilité de ce projet;

QU'une recommandation soit effectuée aux membres du conseil municipal.

En vertu du Code Morin, les membres du conseil municipal doivent voter sur la contreproposition dans un premier temps.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.

Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation – chemin de la Baie de l'Ours.

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Petite-Nation pour une demande de <u>sentier partagé</u> sur le chemin de la Baie de l'Ours;



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2017-08-212 la municipalité de Montpellier appuiera <u>un droit de passage</u> sur le chemin de la Baie de l'Ours conditionnellement à l'acceptation de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un simple droit de passage et non un sentier officiel sur la portion du chemin de la Baie de l'Ours appartenant à la municipalité de Lac-Simon.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR: 4 CONTRE: 1

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Thierry Désormaux, directeur des travaux publics Municipalité de Montpellier Club Quad Petite-Nation

6.2 Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation – secteur du chemin de la Presqu'île.

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Petite-Nation pour un droit de passage sur le chemin de la Presqu'île ainsi que sur les chemins contigus à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettrait la circulation des VTT sur l'ensemble de ce secteur et bénéficierait principalement aux quadistes locaux qui résident dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires pourraient survenir pour d'autres secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contrôler la circulation des VTT sur son territoire;

CONSIDÉRANT les désagréments aux autres citoyens que pourrait causer une telle autorisation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil refuse la demande de droit de passage sur le chemin de la Presqu'île et ses chemins contigus.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Thierry Désormaux, directeur des travaux publics Club Quad Petite-Nation

6.3 Résolution pour le traitement des fissures.

CONSIDÉRANT l'entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales »;

204-09-2017

`5-09-2017

ormules Municipales - No 4614



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE le projet consistait au traitement de fissures sur les chemins du Tour-du-Lac et le 4e Rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été dûment complétés;

CONSIDÉRANT le coût des travaux au montant de 13 199.14 \$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil confirme au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports la fin du projet numéro RIRL-2015-103 pour le traitement des fissures sur les chemins du Tour-du-Lac et le 4e Rang Sud;

QUE la facture confirmant la réalisation du projet et attestant le montant dépensé soit transmise pour la reddition de compte.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie **MTMDET** MRC de Papineau, Service d'ingénierie

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier - Reddition de comptes 2017.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports versera une compensation de 17 965 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe produira les documents nécessaires à la reddition de comptes;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie **MTMDET** La firme Marcil Lavallée

6.5

Résolution pour le PAARRM – 15 000 \$ - chemin du Parc.

CONSIDÉRANT l'aide financière de 15 000 \$ accordée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour le chemin du Parc à Lac-Simon;

206-09-2017



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant complétés;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Parc pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

M. Alexandre Iracà, Député du comté de Papineau

M. Jacques Henry, directeur territorial de l'Outaouais, MTMDET

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1

Dépôt du compte rendu de la réunion du CCU du 8 août 2017.

Le compte rendu de la réunion du 8 août 2017 du comité du CCU a été déposé pour analyse.

7.2

Dérogation mineure numéro 154 concernant la construction d'un appentis au 564, rue Hilaire, sur le lot 21-B-27 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 28-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 154 concernant la construction d'un appentis au 564, rue Hilaire, sur le lot 21-B-27 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 28-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'un appentis adjacent au garage existant ayant une emprise au sol supérieur à l'emprise au sol du bâtiment principal. La norme en lien avec la superficie d'un bâtiment accessoire est que ce dernier ne doit pas excéder l'emprise au sol du bâtiment principal.

Cette demande de dérogation mineure contrevient à l'article 109.1 du règlement de zonage U-12.

208-09-2017

ormules Municipales - No 4614



209-09-2017

210-09-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

L'appentis devra respecter les dispositions spécifiques relatives à un abri d'auto tel que défini au Règlement de zonage U-12, Article 130, alinéa 1.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR: 4

CONTRE: 1

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Propriétaire du lot 28-9 du rang 4

7.3

Mandater la firme Deveau Avocats pour représenter la municipalité afin de normaliser un dossier sur un site de camping — matricule # 1385-61-6474-0-000-1001.

CONSIDÉRANT toutes les démarches entreprises afin de régulariser ce dossier et la non-collaboration du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques perdurent depuis quelques années;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme Deveau Avocat afin de prendre les mesures nécessaires pour la régularisation du dossier portant le matricule # 1385-61-6474-0-000-1001.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme Propriétaire du matricule # 1385-61-6474-0-000-1001.

7.4

Renouvellement du certificat d'autorisation pour des travaux en bande riveraine – plage municipale.

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation pour des travaux en bande riveraine pour la plage municipale vient à échéance en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler ce certificat;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'inclure l'agrandissement temporaire de la scène lors d'activités spéciales;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment, urbanisme et environnement à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le renouvellement du certificat d'autorisation pour des travaux en bande riveraine pour la plage municipale;

QUE monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.



211-09-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme MDDELCC

7.5 Adaptation aux changements climatiques – Projet de l'OBV RPNS.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités lance un appel de projets touchant les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des Rivière-Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) en collaboration avec l'Institut national de recherche scientifique désire soumettre un projet qui consiste à la mise en place d'un outil d'aide à la décision pour les municipalités affectées par les inondations et au développement d'un plan de gestion des eaux pluviales pour le secteur touchant la rivière Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le territoire circonscrit par le projet concerne les municipalités ayant été fortement touchées par les fortes pluies et les inondations au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à évaluer les zones à risque d'inondation, à mettre en place un outil d'aide à la décision, à diagnostiquer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales sur les territoires municipaux, à les analyser, puis émettre des recommandations visant une meilleure gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités interpellées par le projet devront participer à au moins 4 rencontres (sur 2 ans), à compléter l'autodiagnostic municipal sur la gestion des eaux pluviales et à collaborer avec les autres municipalités participantes pour échanger sur les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation au projet demandé par l'OBV RPNS s'élève à 1000 \$;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la municipalité de Lac-Simon accepte d'être partenaire dans ce projet initié par l'OBV RPNS, pour un montant de 1000 \$ maximum.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

OBV RPNS

Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.6

Demande d'autorisation par le directeur du service d'urbanisme de suivre le cours « Introduction à l'identification des milieux humides sur le terrain » à St-André-Avellin le 4 octobre 2017.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et les disponibilités budgétaires prévues;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

212-09-2017

ormules Municipales - No 4614



213-09-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Eric Bordeleau à la formation « Introduction à l'identification des milieux humides sur le terrain » à St-André-Avellin le 4 octobre et accepte une dépense de 180 \$ plus les taxes pour les frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur, s'il y a lieu.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.7

Rénovation cadastrale : mandat 2736 Régularisation des chemins problématiques du côté Ouest de la municipalité.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de monsieur François Gauthier, Arpenteur géomètre pour la rénovation cadastrale, Mandat 2736 -Régularisation des chemins problématiques du côté Ouest de la municipalité;

CONSIDÉRANT la liste des chemins problématiques déposée et les solutions proposées afin de les régulariser;

CONSIDÉRANT la présentation du 30 août 2017 aux membres du conseil municipal et les discussions avec la direction générale;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise-Houle Richard;

QUE ce conseil octroi à François Gauthier, Arpenteur géomètre le Mandat 2736 - Régularisation des chemins municipaux;

QUE ce mandat exclut le lot 10-13 rang 4 Hartwell;

QUE ce conseil autorise une dépense de 21 165 \$ plus taxes à François Gauthier, Arpenteur géomètre et qu'elle soit imputée au poste budgétaire 02-15003-417;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais notariés pour la réalisation de la présente résolution.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR: 4

CONTRE: 1

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur François Gauthier, Arpenteur géomètre Madame Mélissa Cyr-Dubois, Commis taxation et perception

7.8

214-09-2017

Occupation du domaine public - chemin Pilon.

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Petite-Nation pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Pilon;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a annoncé qu'il interdit la circulation des VTT à l'intersection du chemin Pilon et de la route 315;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Petite-Nation a obtenu les autorisations nécessaires pour passer sur les propriétés privées dans ce secteur;



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de signer une entente d'occupation du domaine public à cet effet;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise-Houle Richard;

QUE ce conseil autorise monsieur Jacques Maillé, Maire et monsieur Jocelyn Robinson, Directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente d'occupation du domaine public pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Pilon en face du lot 13-B-P, rang 2, Canton de Hartwell.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie M. Éric Bordeleau, Directeur de l'urbanisme Club Quad Petite-Nation

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Demande de participation au projet de dépliant d'information sur les matières résiduelles de la MRC de Papineau.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE le programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50 \$ par citoyen résident afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été acheminée à la municipalité de Lac-Simon afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme « Amélioration de la performance – édition 2017 » soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

QUE la municipalité de Lac-Simon accepte que la subvention du programme « Amélioration de la performance – édition 2017 » de TRICENTRIS soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

QUE la municipalité de Lac-Simon ne fera pas de demande au programme « Amélioration de la performance – édition 2017 » de TRICENTRIS;

ET QUE monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.



No de résolution ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie MRC de Papineau Tricentris

9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. <u>ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS</u> PHYSIQUES

10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

11. <u>POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS</u>

11.1

Adoption du Plan d'action MADA.

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la préparation du Plan d'action MADA et les recommandations de notre consultant;

CONSIDÉRANT la rencontre du 30 août 2017 pour la présentation du Plan d'action MADA aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes exige une résolution d'adoption du plan d'action par le conseil municipal de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action doit être d'une durée minimale de 36 mois:

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le Plan d'action MADA;

QU'une copie soit transmise au Ministère de la Famille.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie Ministère de la Famille

12. DIVERS

12 1

Déclaration concernant la séance ordinaire du 4 août du conseiller, Monsieur Jean-François David.

Monsieur Jean-François David donne des explications sur sa position concernant le projet « Carrefour communautaire » lors de la séance ordinaire du 4 août 2017 ainsi que son statut de conseiller.



217-09-2017

٧ |

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 55.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé

Maire

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier